

E 2001 (C) 4/116

*Le Chef du Département politique, G. Motta,
au Ministre de Suisse à Rome, G. Wagnière*

L GD

Confidentiel

Berne, 14 janvier 1935

Les renseignements que vous voulez bien nous donner touchant les cessions de territoires en Afrique consenties par la France à l'Italie et au sujet de la solution trouvée au problème tunisien nous ont beaucoup intéressés¹. Il s'agit, toutefois, de questions qui n'ont pour nous qu'une valeur d'orientation générale et c'est — à peine est-il besoin de le dire — aux données que vous nous fournissez à propos du projet de pacte de non-immixtion en Autriche que nous donnons le plus de prix.

Sur la base de nouvelles de presse inexactes, nous nous étions figuré que les termes de ce pacte avaient été définitivement arrêtés entre MM. Mussolini et Laval et avaient été communiqués à tous les voisins de l'Autriche, sauf la Suisse. C'est la raison pour laquelle nous vous avons demandé, le 8 janvier, de nous en procurer le texte exact². Les déclarations officielles faites depuis lors en France et en Italie et les indications que vous nous avez fournies ont dissipé notre malentendu et nous ont convaincus que le pacte de non-immixtion en Autriche n'était pas encore rédigé et ne le serait sans doute qu'au cours d'une négociation entre les

1. *A l'occasion du voyage de P. Laval à Rome. Cf. à ce sujet les rapports du Ministre de Suisse des 10 et 11 janvier (E 2001 (C) 4/116). Cf. aussi n° 90, n. 4.*

2. *En marge de la lettre de G. Wagnière du 11 janvier, Motta a noté: Affaires étrang.[ères]. Cette lettre ne nous apprend rien de nouveau. J'ai prié M. Marchi de me faire avoir, si possible, à titre confidentiel, le texte des accords. Mais y-a-t-il des «textes» autres que le communiqué officiel? 12. 1. 35. Le 30 janvier, l'Ambassadeur de France à Berne, puis le Ministre d'Italie remettront au Département politique officiellement le texte complet du protocole franco-italien du 7 janvier, sans commentaire, ni demande quelconque (lettre de Motta à la Légation de Suisse en France, 1^{er} février, E 2200 Paris 8/1).*

Etats intéressés, négociation qui ne pourra sans doute aboutir du jour au lendemain et dont nous recueillerons certainement les échos.

S'il en est ainsi, il n'y a aucune urgence pour nous à savoir quelle attitude on s'attend à Rome à nous voir adopter et, comme cette attitude ne peut qu'être conforme à notre politique de neutralité, c'est-à-dire extrêmement prudente, nous n'avons aucun intérêt à provoquer une communication qui ne peut manquer de venir à son heure. C'est pourquoi nous n'avons pas jugé opportun de chercher à atteindre, pour l'interroger, le Baron Aloisi³ à Genève.

Le problème de l'indépendance de l'Autriche a pour notre pays une telle importance qu'il est fort naturel que les mesures envisagées à ce propos entre la France et l'Italie aient fait l'objet de maints commentaires dans la presse suisse et que des idées parfois saugrenues aient été émises. Nous pensons, en particulier, à un article paru, le 5 janvier, dans le *Berner Tagblatt* et dont la *Gazette de Lausanne* a reproduit une partie. Cet article, qui a eu quelque retentissement dans les milieux diplomatiques à Berne, exprimait de l'étonnement à constater que la Suisse n'ait pas été mentionnée parmi les Etats qui seraient invités à participer au pacte de non-immixtion et soutenait le point de vue que la Confédération devrait faire en sorte d'avoir son mot à dire au cas où le Tyrol serait occupé par l'Italie. Le *Berner Tagblatt* a parfaitement raison de souligner que tout ce qui concerne l'Autriche doit être suivi de très près par le Conseil fédéral. Mais il tombe dans la confusion d'idées en se figurant que la Suisse pourrait, sans renoncer à sa neutralité traditionnelle, pratiquer à l'égard du plus faible de ses voisins une politique d'intervention. Nous n'avons pas voulu entrer en polémique avec le *Berner Tagblatt* et donner à l'article dont il s'agit une importance plus grande qu'il n'en mérite, mais nous nous sommes efforcés de mettre les choses au point en faisant publier par le *Journal de Genève* que le fait que la Suisse n'ait pas été mentionnée parmi les signataires éventuels du pacte de non-immixtion, loin de nous avoir choqués, nous était apparu comme une marque d'égard, les engagements qui pourraient être assumés par les signataires de ce pacte ne pouvant les obliger à une politique moins interventionniste que celle que nous impose notre neutralité perpétuelle. Cette mise au point ne vous aura certainement pas échappé. Nous avons eu, d'autre part, l'occasion de nous expliquer très franchement à ce sujet avec le Ministre d'Italie à Berne et nous ne croyons pas qu'un malentendu puisse subsister⁴.

Il va bien sans dire, en revanche, que, même si notre ligne de conduite générale ne peut s'en trouver modifiée, nous avons le plus grand intérêt à être exactement informés de ce que feront les autres voisins de l'Autriche à l'égard du pacte de non-immixtion conçu par MM. Laval et Mussolini et que nous vous serons extrêmement reconnaissants de ce que vous pourrez nous apprendre à ce propos.

[...]

3. *Chef de cabinet du Ministère des Affaires étrangères.*

4. *Dans les jours suivants, Suvich à Rome (lettre de Wagnière à Motta du 16 janvier, E 2001 (C) 4/116) et Massigli à Paris (lettre de Dunant à Motta du 29 janvier, E 2200 Paris 8/1) ont assuré les Ministres de Suisse que l'omission de la Suisse dans la liste des Etats voisins de l'Autriche ne résultait ni d'un oubli, ni d'une négligence, mais de la volonté de tenir compte de la neutralité helvétique.*

286

18 JANVIER 1935

P. -S. Nous avons saisi verbalement le C.*[onseil]*f.*[édéral]* de la question. Notre attitude définitive reste réservée. Mais le C.f. est pleinement d'accord pour admettre que notre prétérition ne constitue en aucune façon un manque d'égards, *bien au contraire ...*⁵

5. *Il n'est pas fait mention de cette intervention dans les procès-verbaux du Conseil fédéral (E 1004 1/350).*